



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le 27 novembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD

Anne OLIVIER
Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Sylvie LAJEANNE
Philippe RODRIGUES
Thérèse TRESPEUCH
Oscar NAVARRO
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Marc FLEURY, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marc FLEURY à Oscar NAVARRO, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noelle CORNO

Monsieur Christian GUILLEMINEAU a été élu Secrétaire de Séance.

**ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE, DEPARTEMENTALE ET REGIONALE –
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COS 44**

DL_2023_11_28

Madame CORNO expose :

Dans le cadre de la promotion du 1er janvier 2024, 23 agents remplissent les conditions d'attribution de la médaille d'honneur communale, départementale et régionale (11 médailles d'argent, 8 médailles de vermeil et 4 médailles d'or).

A cette occasion, la Ville a décidé de verser une prime aux récipiendaires :

- 230 € pour la médaille d'argent,
- 460 € pour la médaille de vermeil,
- 535 € pour la médaille d'or.

Cette prime devant être allouée par l'intermédiaire du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique (COS 44 – 3 boulevard de la Loire – CS 40315 – 44203 NANTES CEDEX 2), il convient d'attribuer à cet organisme une subvention d'un montant équivalent à celui des primes dont peuvent bénéficier les agents, soit un montant total de 8 350 €.

Cette somme constitue un maximum et sera versée en fonction de la liste définitive fixée par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Vu l'avis de la commission ressources en date du 13 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

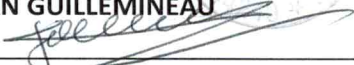
1. **D'ATTRIBUER** une subvention de 8 350 € au Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, étant entendu que ce montant constituant un maximum, il sera ajusté au moment du mandatement en fonction de la liste définitive des récipiendaires fixée par Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique ;
2. **DE DEMANDER** au COS 44 de reverser cette somme aux agents de la Ville sur la base de la liste qui lui sera communiquée ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

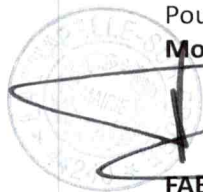
Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,



CHRISTIAN GUILLEMINEAU



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,



FABRICE ROUSSEL

